

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais relater certains incidents que j'estime très importants.

• (1630)

Premièrement, alors que l'échéance approchait, nous avons été témoins de la grande déception du représentant syndical Herbert Daniher—dirigeant syndical exceptionnel qui n'a pas réussi à s'asseoir à la table avec les représentants patronaux pour y négocier un contrat de travail. Même si nous pouvons user d'euphémismes pour décrire la situation, il reste que la raison pour laquelle la partie patronale a refusé de négocier, c'est qu'elle avait posé comme condition préalable à sa présence à la table l'assurance qu'il n'y serait pas question des pensions.

Or, il est évident que le médiateur-arbitre qui sera nommé après l'adoption du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis discutera certainement de la question des pensions, et je suis certain qu'il traitera les travailleurs de Thunder Bay avec l'équité qu'on ne leur a pas témoignée jusqu'à maintenant.

Je songe aussi à certains des incidents qui ont abouti à ce différend. Ces incidents qui touchent des êtres humains actifs dans leur collectivité n'avaient pas lieu d'être. Je songe à un homme qui s'est présenté à mon bureau l'été dernier, John Pino. Il a travaillé pendant quinze ans et demi pour la Saskatchewan Wheat Pool, et il n'a pas été rappelé au travail pendant 18 mois. Il venait d'apprendre qu'il ne retrouverait plus son emploi. Cet homme-là a une famille à faire vivre et un prêt à rembourser, comme nous tous, et voici qu'après avoir consacré plus de quinze ans de sa vie à une entreprise, il se fait dire qu'on n'a plus besoin de ses services. Cela est d'autant plus regrettable, madame la Présidente, qu'il y avait du grain à acheminer au port de Thunder Bay et que les employés des silos devaient travailler à temps double ou triple. Et l'employeur a préféré payer temps double ou triple plutôt que de rappeler ces travailleurs qui avaient 14 ou 15 ans d'ancienneté.

Cela n'est pas juste, et c'est ce qui explique l'exaspération des travailleurs de cette industrie à Thunder Bay.

Je songe encore à d'autres travailleurs qui se sont présentés à mon bureau ces deux ou trois derniers mois. Baldino Iello, avec qui j'assistais à une partie de hockey samedi soir à Thunder Bay a donné plus de 20 ans de sa

vie à cette industrie et a fini par renoncer, dégoûté au point de ne plus pouvoir supporter la situation, surtout à cause de l'injustice, de la qualité de vie au travail, du traitement réservé à certaines personnes.

Voilà quelques problèmes d'ordre personnel dont j'ai dû m'occuper tout au long de l'été. Madame la Présidente, ce sont les objectifs cachés des employeurs qui ont donné lieu à cette exaspération et nous ont conduit à l'impasse dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Ce qu'il faut faire me paraît bien clair. J'espère que le commissaire industriel, M. Dahiher, a été demandé, que le ministre va le nommer sous peu, qu'il continuera, une fois la loi adoptée et longtemps après la conclusion d'un règlement avec le concours du médiateur-arbitre, à examiner ce qui se passe dans l'industrie céréalière, notamment à Thunder Bay: justice pour les travailleurs, équité entre les régions, prise en considération de l'apport de ceux qui ont donné de longues années de dur labeur à l'industrie céréalière.

J'espère, c'est d'ailleurs une suggestion que je fais au ministre, que le commissaire industriel qu'il nommera recevra un mandat assez large pour pouvoir faire enquête sur ces injustices commises contre des travailleurs de l'industrie céréalière à Thunder Bay depuis des années.

La difficulté, pour les travailleurs de l'industrie céréalière à Thunder Bay, c'est qu'ils étaient plus de 2 400 il y a cinq ans. Il n'y en a plus que 700 qui travaillent à temps plein aujourd'hui.

Sur ces 700 personnes, madame la Présidente, il y en a habituellement 200 ou 300 qui travaillent à temps partiel. En cinq ans, cette industrie est donc passée de 2 500 à moins de 700 employés. Voilà l'essentiel. Voilà la vraie raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, en train d'adopter un projet de loi de retour au travail pour assurer le transport du grain.

Permettez-moi de dire aussi, madame la Présidente, que les manutentionnaires de grain de Thunder Bay sympathisent avec les agriculteurs de la Saskatchewan et du Manitoba et je vais vous dire brièvement pourquoi. J'espère que les agriculteurs de la Saskatchewan et du Manitoba n'en voudront pas aux manutentionnaires de grains de Thunder Bay parce qu'ils font face au même dilemme. Ils connaissent les mêmes difficultés.